

COMMENTAIRE

Compensation

4,6 milliards de DH d'arriérés sur le gaz butane et le sucre



Pour toute l'année 2018, la Caisse de compensation prévoit une facture de 16 milliards de DH destinée à la subvention du gaz butane et du sucre.

À fin août 2018, la Caisse de compensation a réglé 6,455 milliards de DH pour les créances dues aux sociétés de gaz butane et de sucre. Toutefois, les arriérés demeurent importants : 4,615 milliards de DH, dont 3,981 milliards pour le gaz butane.

Les arriérés de la Caisse de compensation explosent. À fin août 2018, ils ont atteint 4,615 milliards de DH. Par produit subventionné, les créances dues aux sociétés de gaz butane s'élevaient à 3,981 milliards de DH alors que pour le sucre, la facture non encore payée aux opérateurs se chiffre à 634 millions. C'est ce qui ressort du dernier bulletin d'informations de la Caisse de compensation. Publié le 17 septembre 2018, ce document met en lumière les principaux indicateurs financiers (arriérés et paiements effectués) de la subvention à fin août, ainsi que l'évolution de la charge des produits subventionnés durant les 7 premiers mois de l'année. Ainsi, le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers arrêté au 31 août 2018 a atteint 6,455 milliards de DH. Le gaz butane, à lui seul, a absorbé 4,906 milliards alors que pour le sucre le paiement de la subvention s'est établi à 1,539 milliard. Par ailleurs,

sous l'effet d'une remontée des cours à l'international (+20%), la subvention unitaire du gaz butane a augmenté à fin juillet 2018. La moyenne des 7 premiers mois s'est élevée à 56,04 DH la bonbonne de 12 kg contre 50,22 DH pour la même période en 2017. Concernant la bouteille de 3 kg, la moyenne s'est pratiquement stabilisée à 14,6 DH. Au final, «selon les dossiers déposés contrôlés et liquidés à la Caisse de compensation, la charge de la subvention du gaz butane relative aux sept premiers mois de l'année 2018 s'est élevée à 6,493 milliards de dirhams, soit une augmentation de 11%», souligne la Caisse.

Pour ce qui est du sucre, malgré une baisse de 26% de la moyenne des cours à l'international, la charge de compensation de ce produit de janvier à juillet est restée inchangée à 2,034 milliards de DH. Ainsi, la subvention forfaitaire du sucre par kilogramme a stagné à 2,8 DH/kg. Rappelons que la Caisse de compensation prévoit une facture de 16 milliards pour la subvention du gaz butane et du sucre en 2018. Ses estimations tablent sur une subvention du gaz butane d'environ 12,5 milliards de DH. Les subventions accordées au sucre atteindraient, elles, environ 3,5 milliards cette année. ■

Moncef Ben Hayoun

Entre janvier et juillet, la subvention unitaire du gaz butane a atteint une moyenne de 56,04 DH la bonbonne de 12 kg contre 50,22 DH un an plus tôt.